

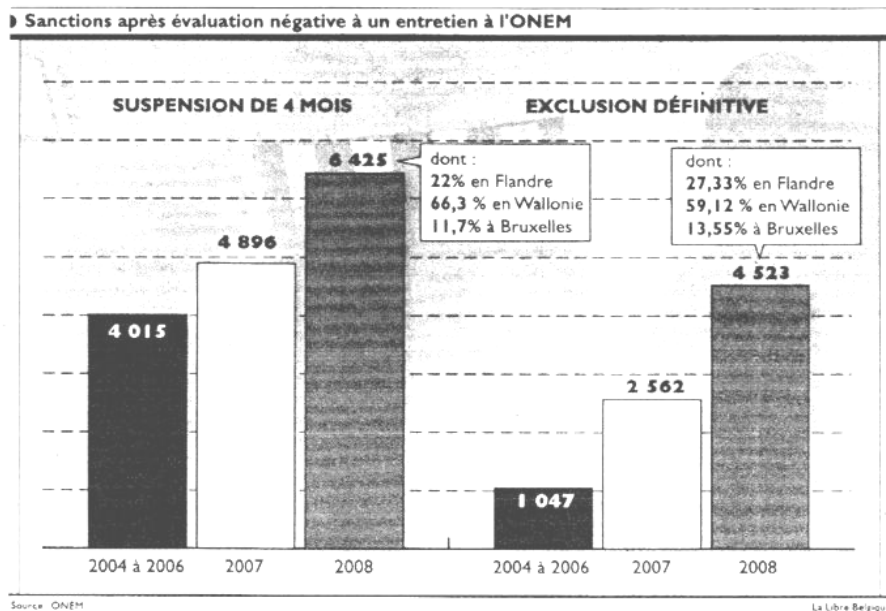
L'AUGMENTATION DES EXCLUSIONS DU CHÔMAGE : INSUPPORTABLE !

Vincent de Raeve

Données actuelles

Le plan d'activation du comportement de recherche d'emploi (dit aussi plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs) a depuis 2004 abouti à un nombre important d'exclusions du droit aux allocations de chômage. Pour les seuls entretiens à l'ONEM, cela représente 8.713 diminutions¹ et 15.336 suspensions pour une durée de 4 mois et 8.128 exclusions définitives. Voir le détail pour chaque année sur tableau ci-dessous.

Ce mouvement à la hausse ne va pas s'arrêter car le plan d'activation n'est pas encore en vitesse de croisière : les différentes tranches d'âge entrées dans le système ne sont pas encore au bout du processus.



Les exclusions se concentrent principalement en région Wallonne.

¹ Ce qui montre qu'au 2^{ème} entretien, la grande majorité des sanctionnés sont intégralement suspendus et qu'il s'agit donc d'allocataires d'attente (public particulièrement précarisé) et de cohabitants.

D'autre part, nous constatons une impressionnante augmentation des exclusions dites 'litige', pour une durée de 4 à 52 semaines. En 2004, ces dernières étaient au nombre de 23.179 représentant 178.180 semaines d'exclusion. En 2007, elles s'élevaient à 40.793 représentant 456.007 semaines d'exclusion (augmentation de 256 %).

Enfin, au 31 décembre 2008, 9.301 personnes étaient en article 70, c'est-à-dire suspendues de paiement de leurs allocations suite à une non présentation aux convocations de l'ONEm dans le cadre de la dispo. Sur le terrain, les accompagnateurs syndicaux qui assurent l'information et l'accompagnement des travailleurs sans emploi aux contrôles de l'ONEm constatent que la grande majorité de ces personnes sont totalement déconnectées, tellement en voie de désocialisation depuis longtemps, marginalisées, fatiguées par les contrôles (physiquement et psychologiquement) qu'elles n'ont plus les ressources pour faire les démarches qu'on leur demande. Il semble donc qu'on ne peut pas considérer les personnes en article 70 autrement que comme sanctionnées par le système.

Notons également qu'une partie des personnes exclues (38%) se tournent vers les CPAS. La fédération des CPAS souligne qu'au final, l'ardoise se monte à plus de 18 millions €. Une charge supplémentaire que doivent supporter les communes déjà en difficulté, et non plus le fédéral, dont dépend l'ONEM. Les autres sortent de tout système, de toute protection, nous supposons qu'ils trouvent aide auprès de leur famille, de leurs amis ou se tournent vers le travail au noir, la prostitution, les économies parallèles ou encore se retrouvent à la rue.

Pression sur tous les salariés

Un effet du plan d'activation est l'accroissement de la concurrence entre travailleurs avec ou sans emploi, entraînant à la baisse les salaires et les conditions de travail, forçant à accepter les emplois de mauvaise qualité : temps partiel contraint, intérim, contrats à durée déterminée, titres service...

Pression sur les travailleurs sans emploi : une facilitatrice de l'ONEm, benoîtement, à un chômeur contrôlé : « Mais Monsieur, on ne vous demande pas de trouver du travail, mais d'en chercher ! » Car il faut être compétitif dans la recherche d'emploi, rentable : c'est un vrai travail ! Par peur de rester au chômage, contrôlé et peut-être sanctionné/exclu, on préfère donc accepter n'importe quel emploi.

Pression sur les travailleurs avec emploi : pour ne pas se retrouver au chômage, contrôlé et peut-être sanctionné/exclu, on accepte la dégradation des conditions de travail, des cadences plus élevées, la peur de ne pas réaliser les sacro-saints objectifs... et même d'augmenter son temps de travail pour le même salaire !

Harcèlement sur tout le public contrôlé

Tous les travaux scientifiques ont montré que le chômage détruit ceux qu'il frappe, qu'après un à deux ans sans emploi, la grande majorité des chômeurs n'ont plus les ressources psychologiques, financières, et de fonctionnement en réseau pour rechercher un emploi qui est de plus en plus rare (93.000 pertes emploi dernier trimestre 2008).

Les accompagnateurs syndicaux dressent aussi le constat que les principales et premières victimes de la procédure sont les individus les plus fragiles socialement, psychologiquement et intellectuellement. Il semble que les personnes exclues soient en besoin de résoudre toute une série de problèmes avant de pouvoir se former ou accéder à un emploi, pour peu que cet emploi existe. Les situations sont variées mais les principales difficultés semblent être : un très faible niveau d'instruction et de formation (d'où incompréhension des attentes de l'ONEm), des problèmes d'analphabétisme, des assuétudes diverses, des problèmes mentaux, des problèmes de santé, de mobilité, financiers, des problèmes de boîte aux lettres, de logement...

Si le plan procurait un réel accompagnement vers l'emploi, on aurait dû voir le nombre d'exclus régresser. Si l'ONEM aidait vraiment les sans-emploi dans leurs recherches, ils auraient dû s'intégrer de mieux en mieux. Or, plus on est contrôlé, plus on est exclu. (Un peu comme si à l'université, le taux d'échec était plus important en dernière année qu'en première) Le plan n'est donc pas, comme annoncé en 2004, un réel outil d'intégration mais une vraie machine à exclure.

Même les organismes régionaux n'ont pas actuellement les moyens de réaliser un véritable accompagnement, principalement envers les plus éloignés de l'emploi. A titre d'exemple, au FOREM de Charleroi, les entretiens individuels dans le cadre de la dispo sont supprimés au profit des seules séances collectives.

Le contrôle dans la crise actuelle

Différents responsables politiques ou économiques annoncent pour 2009 de fortes suppressions d'emploi. Certains vont jusqu'à parler de tsunami sur l'emploi. Les patrons européens s'attendent à 4.5 millions pertes d'emploi en 2009. En Belgique, on cite le chiffre de 140.000 suppressions d'emploi.

Dans une telle situation, le contrôle et sa spirale infernale sont donc doublement surréalistes².

Commentaires

Il est évident, au vu de ce qui précède, qu'il faut mettre fin au volet sanction du plan d'activation du comportement de recherche d'emploi ou, au minimum, décréter un moratoire sur cette politique tant que perdure la situation économique actuelle.

Il faut par contre continuer et renforcer le volet accompagnement par les organismes régionaux, en portant une attention particulière aux personnes les plus fragiles et les plus éloignées de l'emploi.

² Voir annexe

Annexe

Les accompagnateurs syndicaux, soulignent les points suivants ;

- o situations kafkaïennes et application souvent aveugle de la législation : personne exclue alors qu'elle travaille à temps partiel contraint, sanction pour ne pas avoir postulé une place vacante d'architecte (la personne n'est pas architecte), une personne sanctionnée à titre définitif pour non réponse à une convocation - la personne se justifie par une attestation de la Poste - l'ONEM reconnaît l'erreur et ramène la sanction à 4 mois, une personne enceinte (grossesse bien avancée) ne se déplace pas pour postuler...
- o décalage entre les prescrits des organismes régionaux et ceux de l'ONEM et manque de formation des facilitateur(trice)s de l'ONEM : l'ONEM impose un contrat à un demandeur d'emploi qui stipule entre autres qu'il doit se présenter au FOREM et faire 4 candidatures tous les mois. Lors de son passage au FOREM, la conseillère estime qu'il a d'abord besoin d'une formation pré-qualifiante avant de postuler et lui déconseille la candidature spontanée dans un 1^{er} temps. 4 mois plus tard, lors de l'évaluation de son contrat à l'ONEM, le demandeur se voit exclu pour ne pas avoir respecté son contrat.
- o les critères d'évaluation plus que subjectifs : Les chiffres contenus dans le rapport 2008 de l'ONEM montre que 43,49% des chômeurs ont une évaluation négative au terme du 1^{er} entretien, alors que ce pourcentage n'était encore que de 39,2% l'année précédente. Les accompagnateurs syndicaux constatent, pour tout la Wallonie, les exigences de l'ONEM sont sans cesse plus élevées, bien que la législation sur les critères n'ait pas changé entretemps.
- o l'interprétation de la loi et des règlements en la défaveur des demandeurs d'emploi,
- o le turn-over anormalement important pour la fonction publique des facilitateurs(trices) de l'ONEM (+ de 30%).

